

PAILLET



Le bulletin de la commune de Paillet

Novembre 2015

Le mot du maire :

Samedi dernier une grande manifestation a été organisée à Paillet à laquelle l'ensemble des habitants de la commune était convié. De quoi s'agissait-il ? La commune ne bénéficie toujours pas des fonds de reconstruction de catastrophe naturelle 16 mois après la catastrophe. Si la commune a obtenu des fonds issus du conseil départemental pour la réalisation de premiers travaux, l'État n'a rien versé.

Et pourtant...La commune a dû déposer les dossiers pour obtenir ces fonds avant la fin du mois de septembre 2014. Elle a dû patienter ensuite jusqu'au mois de février 2015 pour que les dossiers soient examinés par les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), puis modifiés rapidement par nos soins pour répondre aux critères d'éligibilité pour être enfin examinés de nouveau par des inspecteurs généraux. Et depuis ? Rien pendant de très longs mois, pas une nouvelle. Nous avons pourtant sollicité à de nombreuses reprises monsieur le préfet et ses services, mais en vain.

Face à cet immobilisme, j'ai proposé à l'ensemble des maires de la communauté des communes de mettre en place une manifestation afin que nous soyons entendus. La démarche a été validée. Parallèlement, j'ai interpellé l'ensemble des parlementaires du département de la Gironde afin qu'ils connaissent notre situation et agissent en conséquence auprès des représentants de l'État. Enfin un courrier a été adressé à l'ensemble des maires de la Gironde (542) relayé par l'Association des Maires de Gironde (AMG) que je remercie vivement.

Grâce aux démarches entreprises et à la mobilisation d'élus et de citoyens devant le parvis de la mairie samedi dernier, nous avons pu obtenir, par l'intermédiaire de la députée de la circonscription madame Faure, un courrier émanant du ministre de l'intérieur demandant au préfet de la Gironde de valider l'attribution de subventions à un taux de 40 % des travaux subventionnables, soit 972 795,60 € pour l'ensemble des communes et la communauté des communes. L'aide ne serait donc que de 40 % ...ce qui laisse une part à la commune de 60 % ! La commune a été victime d'une terrible catastrophe et elle doit s'endetter pour réparer les dégâts, cela ressemble plus à une double peine qu'à une véritable solidarité nationale !

Nous resterons vigilants sur l'obtention rapide des arrêtés attributifs de subvention afin que ce courrier corresponde à du concret. Mais, la commune devra hiérarchiser les priorités et étaler la réfection des dégâts dans le temps.

Une autre actualité agite nos territoires : la refonte de notre communauté des communes dans le cadre d'un regroupement obligatoire. Ces fusions qui peuvent paraître loin du citoyen représentent en réalité un enjeu crucial pour notre avenir commun. Je vous invite donc à venir échanger sur ce sujet le 20 novembre prochain (voir article à la page suivante « Extension de la CdC »).

Jérôme GAUTHIER

Point des travaux réalisés par la CdC sur la commune – l'Artolie

En attendant les aides de l'Etat, la Communauté de Communes a décidé de réaliser les travaux les plus urgents sur l'Artolie.

Parmi les quatre chantiers mis en œuvre lors du mois d'octobre, il s'agissait pour trois d'entre eux, **de restaurer les capacités d'écoulement de l'Artolie sur le secteur sensible du bourg.**

La première intervention a consisté à finaliser le nettoyage sur l'amont du bourg où d'imposantes souches étaient encore présentes ainsi que des zones d'effondrement. A proximité de l'église, les sédiments accumulés ont été enlevés pour retrouver une section optimum sans modifier le profil naturel de la rivière. Et enfin l'exutoire du moulin de Paillet a été libéré des moellons et pierres qui avaient été déposés par la crue et bloquaient les écoulements.

Le dernier chantier a concerné le bassin de rétention pour restaurer et stabiliser les enrochements du déversoir et le parement extérieur de la digue aval.

Montant total des travaux : **17 011 €** dont **5 100 €** d'aide du Conseil Départemental.



Ne pas jeter sur la voie publique

Le site de la mairie www.mairie-paillet.fr est mis à jour régulièrement, consultez-le.

Divers

Heures d'ouverture de la mairie :

Du lundi au vendredi de 14h à 18h tel: 05 56 72 14 57

Le point CAF : contacter la CdC au 05 56 72 66 50

RAM (Relais d'Assistants Maternelles) : 05 56 67 58 11

Accueil au bureau sans rendez-vous : lundi 14h-16h30 et jeudi 14h-16h30 ; sur rendez-vous : lundi 16h30-19h et samedi 9h30-12h tous les 15 jours

Secours Populaire : 07 70 77 19 07

Secours Catholique : Mr Sajous – 06 45 82 01 49

Taxi Paillet : 06 27 76 42 33

Gendarmerie de Langoiran :

53 av Michel Picon 05 56 67 79 80 ou composer le 17

ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)

05 56 62 65 17 www.admr.org

Services à la personne: aide et accompagnement à domicile
6 Ter Place René Gérard 33410 CADILLAC

SAMU 15 Pompiers 18

Hôpital (CHU)

Urgences traumatologie et médecine 05 56 79 56 79

Centre antipoison

(CHU Bordeaux) 05 56 96 40 80

Ambulances CASTAING Capian : 05 56 72 10 39

Pharmacie Langlade : 05 56 72 10 52

Pharmacie de garde : Faire le 3237, 24h/24h, 0.34€ la minute ou le site internet www.3237.fr.

Elections régionales

Les **6 et 13 décembre** auront lieu les élections des conseillers régionaux. La loi du 16 janvier 2015 a créé une nouvelle région regroupant l'Aquitaine, le Poitou Charente et le Limousin. Le mode de scrutin pour les élections régionales est un scrutin de liste proportionnel à deux tours avec prime majoritaire. La loi NOTRe a renforcé les pouvoirs des régions (développement économique, politique des transports...).

Le vote se déroule dans la **cantine scolaire de 8h à 18h**. Venir muni d'une **pièce d'identité** (obligatoire) et de votre carte d'électeur.

Extension de la CdC

La loi NOTRe impose le regroupement des Communauté des Communes (CdC) afin que la nouvelle entité comporte au moins 15 000 habitants. Le 19 octobre dernier, le préfet a publié son schéma départemental : il souhaite le regroupement de la CdC du vallon de l'Artolie, la CdC des Côteaux de Garonne (Cadillacais), la CdC du canton de Targon et la CdC de Podensac (43 000 habitants).

Les élus de la commune ont deux mois pour se positionner sur ce schéma.

Une réunion publique est organisée à la salle du Foyer Rural le **vendredi 20 novembre à 18h30** pour informer et échanger avec la population sur les enjeux de ce regroupement. Chacun y est le bienvenu.

Téléthon du 5 décembre

L'Avenir Pailleton participe au Téléthon intercommunal du Vallon de l'Artolie.

De 14h30 à 21h00 - Salle Multisports de Paillet - 3 Match de Handball Filles et Garçons avec l'Avenir Pailleton :

14h30 15h30 rencontre filles

18h ou 19h rencontre garçons

20h30 ou 21 h seniors filles

Buvette : vente gâteaux, boissons, café et chocolat chaud au **profit du Téléthon**

Cheminement doux

*Ce petit chemin... qui sent la noisette,
Ce petit chemin... n'a ni queue ni tête*

On le voit

Qui fait trois

Petits tours dans les bois

Puis il part

Au hasard

En flânant comme un lézard...

Jean Nohain - Mireille



Nouvelle passerelle de Paillet

Le cheminement doux entre Langoiran et Rions est terminé. Le nouveau pont de Paillet, la promenade en bois de Langoiran et les ponceaux dans la palud vous faciliteront cette charmante balade qui sent la noisette.

Accueillir des réfugiés

L'hébergement d'un demandeur d'asile ou d'un réfugié constitue une lourde responsabilité. Il comprend un volet important et technique d'accès aux droits et d'intégration. Des particuliers peuvent s'investir dans l'accueil de ces publics, ils seront alors orientés vers des associations spécialisées qui offrent, au demandeur d'asile ou au réfugié, un accompagnement adapté. Les personnes souhaitant accueillir des réfugiés doivent se signaler en mairie qui fera le lien avec les services préfectoraux compétents.

L'espace des associations

Les anciens combattants de Paillet

Le Bureau du Comité s'est rajeuni avec l'arrivée comme vices présidents de Jean Louis MARAIS et Bruno MARTIN et comme Trésorier général Ludovic GUITARD.

Le comité a été très sensible à l'apport de fonds de trésorerie généreusement attribué par les représentants du Secours Mutuel en la personne de Messieurs Alain SADRAN, Jacques ARNAUD et Henri BORDENAVE. Ils en sont remerciés très sincèrement et qu'ils sachent que ce don ne sera dépensé qu'à bon escient.

Lors de la Cérémonie du **11/11/2015**, le **Drapeau des Anciens Combattants de Lestiac, Paillet et Villenave de Rions sera remis officiellement par Martine FAURE** Députée de la Gironde qui nous a fait l'honneur d'accepter d'en être la marraine. Nous l'en remercions très sincèrement.

La Croix du Combattant a été remise le 8 mai 2015 à Jean Louis MARAIS ancien militaire lors de la guerre d'Irak « Opération Tempête du désert ».

Le 11 novembre prochain, le Maréchal des Logis Chef DESTRIAN sera décoré de la Croix du combattant pour avoir participé à 4 OPEX (BOSNIE, AFGHANISTAN, TCHAD et COTE D'IVOIRE)

Pour le 11 novembre 2015, nous vous espérons très nombreuses et nombreux à cette cérémonie.

Fête de la musique

LA « FAITE DE LA MUSIQUE » NE VEUT PAS MOURIR

Ados jeunes et moins jeunes, vous avez un peu de temps libre, la musique vous chatouille les oreilles, cela vous intéresse d'animer le village le jour de la fête de la musique ?

Nous souhaitons créer une association, membres du bureau permanent et occasionnel, faites vous connaître au plus tôt ou renseignez-vous .

asso.musikcolor@gmail.com ou au 06 03 85 37 05

Musicalement

Graines de Silence, Yoga

Nouveau ! L'association Graines de Silence poursuit ses ateliers yoga un dimanche par mois de 16h30 à 19h dans plusieurs communes, également Paillet aujourd'hui, outre Camblanes et Bordeaux. Pour les plus motivés il y aura donc plusieurs dates possibles dans le mois, ou la possibilité de rattraper des ateliers manqués dans d'autres communes.

Informations : 06 76 29 30 45

ou <http://grainesdesilence.weebly.com/xx>



Troc échange Solidaire

Préparez les objets dont vous voulez vous débarrasser et ceux que vous voulez échanger Le TROC ECHANGE SOLIDAIRE 2015 arrive. Du **12 au 15 novembre au foyer rural de 10 h à 19 heures**.

Le principe: vous versez 5€ à l'association **ETAVIE** en apportant vos objets. Ceux ci vous seront chiffrés en points que vous pourrez échanger contre d'autres objets.

Solidaire? A la fin de la manifestation tous les objets restant seront donnés à des associations comme: les Restos du Cœur, le secours catholique, Rizibizi, etc.



L'AMAP est à Paillet

POURQUOI JE CHOISIS L'AMAP de l'ARTOLIE ?

Quand j'achète mes produits, je suis contente de savoir qu'ils ont été **fabriqués, cultivés près de chez moi**. Le fromage de chèvre provient de St Genès de Lombaud, la tomme de brebis de Capian, le poulet de Noailac, les oeufs et les légumes de Naujean et Postiac. Le poisson est pêché au large du bassin d'Arcachon, le veau et le bœuf ont été élevés à Bieujac, le porc à Bazas, le vin vient de Mourens, etc. De plus, je suis totalement rassurée sur les méthodes de production bio.

Les producteurs invitent régulièrement les membres de l'AMAP à visiter leur installation ou participer à leurs travaux. L'AMAP de l'ARTOLIE est une association autonome dont le siège est à Paillet.

Distribution **chaque jeudi à Paillet**, contact: 06 71 07 10 06

T2000 « Tremplins pour l'emploi »

T2000 Tremplins pour l'emploi est une association intermédiaire depuis 1987. Son objectif est de faciliter le retour au travail des demandeurs d'emploi en leur proposant des missions auprès de différents utilisateurs tels que les particuliers, les collectivités, les associations et les entreprises. Ce prêt de main-d'œuvre se fait à titre onéreux mais à but non lucratif. Conventonnée par l'État notre association se finance à 98% par le biais de ces missions. En 2014, nous avons réalisé un volume de près de 48.000 heures, soit 30 équivalents temps pleins, avec une moyenne de 231 contrats de travail mensuels. Nous couvrons un large territoire géographique dont votre commune fait partie.

Permanences une fois par mois au Point Info Droits de Paillet et site internet <http://www.t2000.fr/> et contact@t2000.fr



Marché Gourmand du 11 octobre

Le premier marché gourmand et biologique de Paillet s'est déroulé dimanche 11 octobre dans une ambiance chaleureuse et festive. Une journée dominicale en famille ou entre amis pendant laquelle la preuve fût faite que l'alliance goût-plaisir-alimentation locale de qualité est réalisable.

Les producteurs nous ont régales de leurs produits fermiers et paysans, issus d'une agriculture propre où le sol est bien la terre nourricière.

Nous étions nombreux ce jour-là à partager le repas, à trinquer, à rire ou faire quelques emplettes et nous vous donnons à nouveau rendez-vous en 2016 le deuxième dimanche d'octobre.

L'association Respect Nature et Convivialité (RN'Co)

Accessibilité des ERP

En conformité avec la loi pour l'égalité des droits et des chances, la commune devra assurer la mise en accessibilité pour les personnes handicapées des **Etablissements Recevant du Public (ERP)** dans un délai de six ans à partir du 1 janvier 2016.

Un diagnostic des bâtiments de la commune nous a permis de définir les travaux à réaliser et leur planification. Conformément à la loi, ce dossier a été déposé en préfecture début octobre.

Cela représente un investissement de 126 000€ sur 6 ans.

Les travaux dans les écoles ont été considérés comme prioritaire par le conseil municipal, ils seront réalisés les deux premières années (2016 et 2017).

PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Le POS (Plan d'Occupation de Sols) de Paillet deviendra caduque au 31/12/2015 si la démarche de mise en place d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme) n'est pas amorcé avant la fin de l'année 2015.

La commune regrette qu'un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) n'ait pas vu le jour au niveau de la communauté des communes. Une réflexion avec un périmètre plus vaste aurait permis une certaine cohérence d'aménagement de notre territoire.

Le Conseil Municipal en sa séance du 4 septembre 2015 a émis un avis favorable au lancement d'un Plan Local d'Urbanisme sur la Commune.

Ce PLU devra répondre aux objectifs suivants :

- Maintenir l'équilibre entre les zones urbaines, agricoles et naturelles dans un souci de gestion économe des sols
- Préserver les paysages et les milieux naturels des coteaux
- Préserver les continuités écologiques existantes sur la commune
- Prendre en compte les risques naturels (mouvements de terrain et flux hydrauliques)
- Favoriser un urbanisme et une architecture de qualité
- Maitriser le développement de l'urbanisation
- Favoriser une urbanisation s'inscrivant dans le cadre du développement durable et du respect de l'environnement
- Préserver le patrimoine ancien bâti
- Promouvoir et garantir le développement de l'activité économique et en particulier l'économie touristique et de loisirs, la pérennité des activités agricoles, viticoles et artisanales
- Accorder une attention particulière aux modes doux de déplacement (piétons, vélos...) en favorisant les itinéraires sécurisés et les règles de circulation et de stationnement

Tout au long de ce vaste projet, la concertation avec la population sera assurée : réunions publiques, informations dans le bulletin municipal et sur le site internet de la mairie durant la procédure, tenue d'un registre en mairie.

Place des Victoires

Les jeunes bénévoles de Concordia ont travaillé sur Paillet du 06 au 26 août et les murets de la place des Victoires en bas de la Grand'rue s'en trouvent rénovés. Nous remercions les

animateurs et les jeunes qui ont œuvré pour la restauration d'un site patrimonial Pailleton.



Réfection de la gare

Située à l'entrée de Paillet côté Lestiac, l'ancienne gare, devenue un logement communal, va être réhabilitée. Les travaux dureront 6 mois. Ce lieu patrimonial nécessite de lourds travaux. Le Pact de la Gironde dirigera le chantier. Ce futur logement social est financé grâce à l'aide du département, de la région, un emprunt à la caisse des dépôts et consignations (taux de 1,35% sur 25 ans) ainsi qu'une part autofinancement.





Le dossier

Les Plans de gestion des Risques naturels à Paillet

Le bulletin de la commune de Paillet

Novembre 2015

Depuis la nuit des temps, l'humanité doit s'adapter à des phénomènes naturels imprévisibles, souvent relativement bénins. Plus exceptionnellement, ces phénomènes peuvent être violents et présenter des conséquences dévastatrices sur les activités humaines. La réponse de la Société à ces événements devient de plus en plus organisée, et l'objet de ce dossier est de présenter les moyens de prévention et d'action actuellement en œuvre sur notre Commune.

Qu'est-ce qu'un risque naturel ?

Risque Naturel = phénomène naturel relativement exceptionnel (**Aléa naturel***) + potentiel de danger pour les biens et les personnes (**Enjeux humains****).

**Aléa naturel* : sur Paillet, il s'agit des inondations provoquées par la Garonne ou par l'Artolie, des mouvements de terrains issus des coteaux, des épisodes extrêmes de sécheresse climatique ou de canicule, des tempêtes.

***Enjeux humains* : ils diffèrent selon les Aléas naturels. Certains peuvent être zonés de manière assez précise dans la Commune. Les inondations et mouvements de terrain affectent logiquement les riverains de la Garonne, de l'Artolie, et des coteaux. Les rétractions de sol liés aux sécheresses extrêmes affectent avant tout les riverains du plateau, au sol plus argileux.

Un Risque naturel est défini lorsque un Aléa naturel est susceptible de ce produire dans une zone où il y a un Enjeu humain. Une inondation ou un mouvement de terrain survenant dans une zone non habitée par exemple ne constitue pas un « Risque Naturel ».

Les Plans de gestion des Risques naturels

Différents documents ont été élaborés dans notre Commune, pour organiser le mieux possible la réponse aux risques naturels. Ils sont étayés soit par des protocoles standardisés produits par les services de l'Etat, soit par l'expérience des élus et citoyens pailletons, soit par des études ou expertises scientifiques lorsqu'elle existent.

Les documents réglementaires élaborés, consultables en Mairie, sont :

- Le **Plan de Prévention des Risques d'Inondations** (PPRI), élaboré par la préfecture et chargé de maîtriser les risques liés aux inondations de la Garonne. Approuvé en mai 2014, il permet notamment d'éviter l'urbanisation des secteurs à risque.
- Le **Plan Communal de Sauvegarde** (PCS) réalisé en 2009 en intégrant les Risques d'inondation de la Garonne, et révisé en 2015 à l'aide d'une commission élus - citoyens – représentants associatifs et représentant de l'école publique pour intégrer les risques d'inondations de l'Artolie et les mouvements de terrain. Il permet de définir un protocole complet de vigilance et d'actions sur Paillet. Ce document est révisable à tout moment.
- Le **Plan Particulier de Mise en Sécurité** face aux risques majeurs (PPMS), élaboré par le Directeur de l'Ecole Publique de Paillet, actualisé en 2015 et validé par la direction départementale des services de l'éducation nationale. Il guide la gestion d'un accident majeur au sein de l'Ecole en attendant l'arrivée des secours en prévoyant notamment le confinement des élèves.

D'autres documents spécifiques ont été produits à l'échelle de Paillet, disponibles en Mairie :

- Le **Protocole Communal d'action « Mouvements de terrains »**, réalisé en 2014 par la Mairie et présenté aux riverains concernés pour gérer rapidement les incertitudes liées aux mouvements de terrains consécutifs au déluge du 25 juillet 2014.
- Le **Guide du Riverain de la Garonne**, réalisé en 2015 et issu du PCS. Document d'information et d'action pour les citoyens, distribué aux riverains de la Garonne au premier trimestre 2015.
- Des **Expertises du Bureau de Recherches Géologiques et Minières** (BRGM) Aquitaine en 2014 concernant les mouvements de terrains.
- Une **Etude du Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement** (CEREMA) en 2015 sous l'égide de la Communauté de Communes, concernant les risques hydrologiques, de mouvements de terrains et d'effondrements de terrains (anciennes carrières) qui sera livrée en décembre 2015.

Résumé des grandes lignes du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Pour plus de détails, se référer au document complet consultable à partir du 1er janvier 2016.

Identification des Risques Naturels -

- Inondations – riverains de la partie basse du Port (Garonne) et riverains de l'Artolie.
- *Mouvements de Terrain* – riverains des coteaux routes de Lasserre et de Targon, Sainte-Catherine.

Décision d'activation du PCS -

- Par l'Etat : *M. le Préfet ou son représentant.*
- Par la Commune : *M. le Maire ou ses Adjoints désignés,* MM. Corcket et Schaeffer.

L'activation du PCS se fait sur la base de renseignements fournis par les services de l'Etat ou en local par les citoyens.

Organisation du dispositif communal d'action -

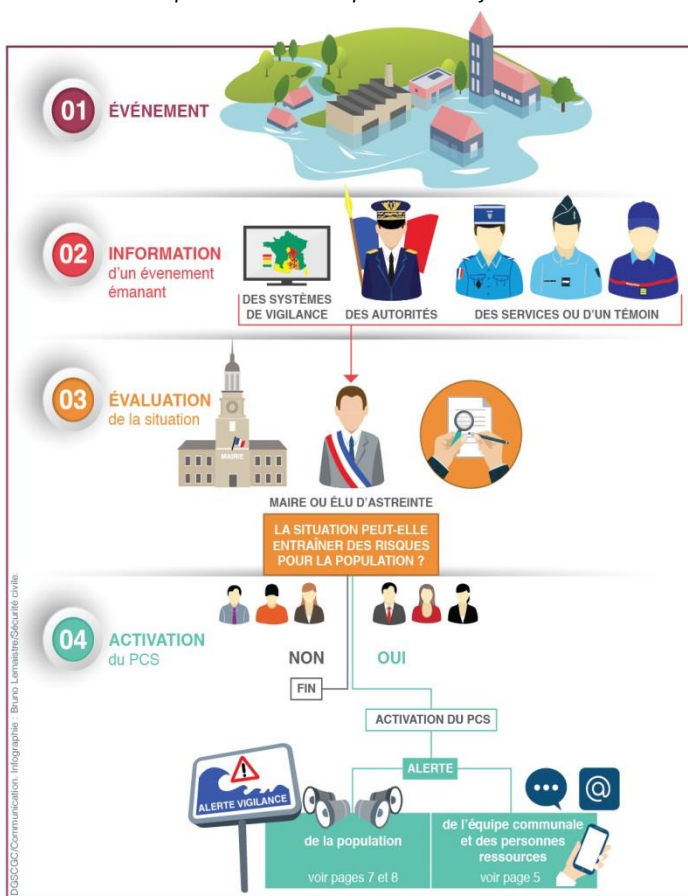
- Activation de la *Cellule de Crise Municipale en Mairie de Paillet*, avec Poste de Coordination au 1er étage.
- *Dispositif communal d'action* sous l'égide du Maire et de ses Adjoints.
 - * Direction des Opérations de Secours
 - * Coordination effective des Moyens et des Actions
 - * Coordination des équipes administratives et de terrains, et notamment :
 - ** Secrétariat et gestion administrative : Agents Communaux, Conseillers Municipaux, Citoyens volontaires.
 - ** Action technique et de terrain : Agents Communaux, Conseillers Municipaux, Citoyens volontaires.

Moyens d'alerte -

- *Sirène municipale* sur le toit de la Mairie : l'alerte est donnée par trois signaux sonores consécutifs séparés de cinq secondes.
- Attention, des essais réguliers seront effectués certains premiers mercredis du mois à midi. Lors de ces essais, un seul signal sonore sera émis.
- *Porte à porte* sur le terrain.

Réponse citoyenne -

- Se mettre hors de danger.
- Attention, toute évacuation spontanée doit s'effectuer en mesurant les risques encourus.
- Signaler sa position aux équipes des secours.
 - Signaler la présence de personnes vulnérables, prendre si possible des nouvelles de son voisinage.
 - Si cela est possible, évacuer les véhicules dans des endroits hors risques.
 - Rester en contact avec la Cellule de Crise Municipale.
 - Si possible et nécessaire, participer aux opérations de secours par une aide physique et/ou de matériel.



Chacun doit être bien conscient qu'il ne faut **pas céder au catastrophisme** : ce type de procédure concerne des situations tout à fait exceptionnelles.

La règle d'or dans tous les cas est : « **sang-froid et entraide** » !